

AED (Assistants d'Education)

Pour certains d'entre vous, cette année est la première au cours de laquelle vous assurez les fonctions d'AED. Pour d'autres, ce sont maintenant plusieurs années au contact des élèves, des enseignants et de l'administration de l'établissement. Malgré la satisfaction liée à toute fonction où les relations humaines sont riches, les difficultés sont nombreuses, dans un contexte de crise sanitaire de surcroît : poursuite d'études conjuguée à une présence importante dans l'établissement pour un temps complet, autorisations d'absence arbitrairement accordées parfois ou refusées par l'employeur, missions sans cesse revues à la hausse, heures supplémentaires non rémunérées, emplois du temps modifiés pour répondre aux besoins urgents de l'établissement, salaires bloqués alors que le coût de la vie ne cesse lui d'augmenter !

Cette précarité est utilisée parfois par l'employeur qui agite la menace d'une non reconduction de contrat, interprète les textes selon son bon vouloir... L'année dernière, en pleine mobilisation, des pressions se sont même exercées dans certains établissements pour empêcher l'exercice du droit de grève.

Le gouvernement vante une « souplesse », « adaptabilité », « polyvalence » des personnels pour mieux détruire les statuts de ceux qui exercent les fonctions de services publics dans l'éducation ou à l'hôpital par exemple.

Plus que jamais, il est nécessaire de poursuivre les revendications et d'être informé de ses droits. Pas de bonne défense sans une bonne information !

CONTACTER LE SNES-FSU :

Rencontrer d'autres collègues, échanger sur les pratiques, sur les conditions de travail dans les différents établissements et s'informer sur ses droits afin d'exercer dans les meilleures conditions possibles, sans mettre à mal études et projets professionnels.



Une question, des difficultés ?

Les militants du SNES-FSU sont là pour vous répondre, vous conseiller et vous aider. [Contactez nous !](#)



- Par mail : s3cle@snes.edu
- Par téléphone : 04 73 36 01 67
- En venant à la permanence (29 rue Gabriel Péri - Clermont-Ferrand) du mardi au jeudi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous.

**Vous êtes AED
ADHÉREZ
AU SNES-FSU
POUR 25 €**

(16 € seront remboursés en crédit d'impôt)

**Pour ne pas rester isolé.e,
le SNES-FSU est le syndicat
des AED !**

Inscrivez-vous

**sur notre site à la liste de diffusion spéciale AED et
AESH afin de rester informé-e des dernières
actualités :**

<https://framaforms.org/inscription-liste-dinfos-aed-aesh-fsu-academie-de-clermont-ferrand-1549958048>



Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNES-FSU directement en ligne : <https://clermont.snes.edu>

AED (Assistants d'Education)

Pour certains d'entre vous, cette année est la première au cours de laquelle vous assurez les fonctions d'AED. Pour d'autres, ce sont maintenant plusieurs années au contact des élèves, des enseignants et de l'administration de l'établissement. Malgré la satisfaction liée à toute fonction où les relations humaines sont riches, les difficultés sont nombreuses, dans un contexte de crise sanitaire de surcroît : poursuite d'études conjuguée à une présence importante dans l'établissement pour un temps complet, autorisations d'absence arbitrairement accordées parfois ou refusées par l'employeur, missions sans cesse revues à la hausse, heures supplémentaires non rémunérées, emplois du temps modifiés pour répondre aux besoins urgents de l'établissement, salaires bloqués alors que le coût de la vie ne cesse lui d'augmenter !

Cette précarité est utilisée parfois par l'employeur qui agite la menace d'une non reconduction de contrat, interprète les textes selon son bon vouloir... L'année dernière, en pleine mobilisation, des pressions se sont même exercées dans certains établissements pour empêcher l'exercice du droit de grève.

Le gouvernement vante une « souplesse », « adaptabilité », « polyvalence » des personnels pour mieux détruire les statuts de ceux qui exercent les fonctions de services publics dans l'éducation ou à l'hôpital par exemple.

Plus que jamais, il est nécessaire de poursuivre les revendications et d'être informé de ses droits. Pas de bonne défense sans une bonne information !

CONTACTER LE SNES-FSU :

Rencontrer d'autres collègues, échanger sur les pratiques, sur les conditions de travail dans les différents établissements et s'informer sur ses droits afin d'exercer dans les meilleures conditions possibles, sans mettre à mal études et projets professionnels.



Une question, des difficultés ?

Les militants du SNES-FSU sont là pour vous répondre, vous conseiller et vous aider. [Contactez nous !](#)

- Par mail : s3cle@snes.edu
- Par téléphone : 04 73 36 01 67
- En venant à la permanence (29 rue Gabriel Péri - Clermont-Ferrand) du mardi au jeudi de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous.

**Vous êtes AED
ADHÉREZ
AU SNES-FSU
POUR 25 €**

(16 € seront remboursés en crédit d'impôt)

**Pour ne pas rester isolé.e,
le SNES-FSU est le syndicat
des AED !**

Inscrivez-vous

**sur notre site à la liste de diffusion spéciale AED et
AESH afin de rester informé-e des dernières
actualités :**

<https://framaforms.org/inscription-liste-dinfos-aed-aesh-fsu-academie-de-clermont-ferrand-1549958048>



Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNES-FSU directement en ligne : <https://clermont.snes.edu>

